



Assemblée générale

Distr. générale
12 septembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Points 13, 19 et 116 de l'ordre du jour provisoire

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Développement durable

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Lettre datée du 9 septembre 2014, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Égypte, du Liechtenstein, de la Norvège, du Pakistan, du Pérou, de la République de Corée et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

Alors que les services du Secrétariat préparent le processus de négociation intergouvernementale relatif au programme de développement pour l'après-2015, nous vous adressons la présente lettre pour souligner qu'il importe que le mécanisme d'examen de la suite qui sera donnée au programme soit efficace.

Comme le montre l'expérience acquise dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la mise en œuvre d'un programme de transformation nécessitera un mécanisme d'examen solide, ouvert et transparent. Nous sommes profondément convaincus qu'un mécanisme d'examen efficace contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable.

Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe), souligne d'ailleurs qu'il importe de suivre la concrétisation des engagements pris en matière de développement durable et d'en examiner les progrès. Nous sommes fermement d'avis que le programme de développement pour l'après-2015 et son mécanisme d'application doivent inclure un mécanisme d'examen. La conception et l'élaboration du programme doivent donc s'accompagner de débats sur l'élaboration de ce mécanisme.

* A/69/150.



Nous considérons que le forum politique de haut niveau pour le développement durable est, conformément aux modalités établies par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/290, l'instance de débat adéquate pour le mécanisme d'examen.

À notre avis, celui-ci devrait viser à faire progresser l'intégration des trois dimensions du développement durable et favoriser la cohérence et les progrès de la mise en œuvre.

Nous ne doutons pas qu'il sera fait mention du mécanisme d'examen du programme de développement pour l'après-2015 dans votre rapport de synthèse.

Nous vous fournirons ultérieurement des détails sur la manière dont nous envisageons les principales caractéristiques du mécanisme et attendons avec un vif intérêt de poursuivre cet important dialogue.

Les sept États susmentionnés vous seraient reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre des points 13, 19 et 116 de l'ordre du jour provisoire.

Le Représentant permanent de l'Égypte
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Amr Abdellatif **Aboulatta**

Le Représentant permanent du Liechtenstein
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Christian **Wenaweser**

Le Représentant permanent de la Norvège
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Geir O. **Pedersen**

Le Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Masood **Khan**

Le Représentant permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Gustavo Adolfo **Meza-Cuadra Velasquez**

Le Représentant permanent de la République de Corée
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Oh **Joon**

Le Représentant permanent de la Suisse
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Paul **Seger**
